



HAL
open science

ED 180 Sciences humaines et sociales : cultures, individus, sociétés

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. ED 180 Sciences humaines et sociales : cultures, individus, sociétés. 2009, Université Paris Descartes. hceres-02035398

HAL Id: hceres-02035398

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035398>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n°180
"Sciences humaines et sociales :
Cultures, Individus, Sociétés"
de l'Université Paris Descartes



mai 2009



Contexte général

L'ED 180, dont le dossier est une demande de renouvellement avec changement de directeur, réunit 9 unités de recherche (5 UMR et 4 EA) pour un total de 77 habilités à diriger des recherches se répartissant en 41 PR, 10 MCF HDR, 10 DR, 10 CR HDR et 6 HDR émérite (4 PR et 2 DR). Ces 9 unités de recherche couvrent toutes les sciences humaines et sociales de Paris Descartes : les sciences sociales - sociologie, démographie, ethnologie, anthropologie- (56 HDR et 36 doctorants), les sciences de l'éducation (13 HDR et 35 doctorants) et les sciences du langage (8 HDR et 56 doctorants). La plupart de ces équipes ont un très bon niveau scientifique.

La rencontre du comité avec l'équipe de direction, les tutelles et les doctorants a été riche et constructive. Elle a permis de discuter des points qui posaient problèmes dans le document, notamment la non-conformité de la composition du conseil de l'ED et de son bureau avec le décret d'août 2006 et les procédures d'attribution des financements aux doctorants (allocations diverses, bourses régionales) encore très semblables à celles en pratique avant la parution dudit décret (jurys différents organisés au sein des composantes pour les allocations MESR, absence de jury pour les autres, y compris les allocations fléchées).

De la discussion, il peut être retenu :

- Qu'il est prévu d'appliquer le PhD Program à l'ED au cours de la prochaine accréditation, ce qui aura pour conséquences, entre autres, une mutualisation des modules de formations transversales et les modules à caractère professionnalisant.
- Que les ED peuvent, en concertation avec les UFR, demander des professeurs invités.

Les doctorants présents lors de la visite (une vingtaine) ont témoigné d'une volonté de s'investir dans l'ED : élaboration d'une liste de diffusion. Ils regrettent de ne pas avoir de locaux communs et souhaiteraient être mieux informés sur les financements qui relèvent de l'ED et ceux qui relèvent de leur équipe de recherche.

Constats

• Administration et moyens de l'ED

Le conseil n'est pas en conformité avec l'arrêté d'août 2006 : pour 24 membres, on doit trouver 11 DR (et non 12), puisqu'il y a un représentant de la scolarité, 4 représentants des doctorants (et non 3) et 8 membres extérieurs. La composition du bureau (3 responsables de M2R qui ne sont pas membres du conseil) et son rôle doivent être revus. Une secrétaire à temps plein est fortement impliquée dans la gestion de l'ED qui dispose de 3 bureaux situés à la Sorbonne. L'offre de formation est entièrement assurée par l'ED. Elle s'adresse, actuellement, uniquement aux doctorants de 1^{ère} année, mais sera progressivement appliquée aux doctorants de 2^{ème} et de 3^{ème} années. Elle consiste en des modules de culture générale transdisciplinaires et des modules méthodologiques également transdisciplinaires (recherche de documentation, anglais...). Une part importante du budget (près de 40 %) est consacrée à la formation. Le budget de l'ED est modeste en regard des effectifs des doctorants et des budgets des autres ED de Paris V. L'équipe de gouvernance estime pour sa part que les moyens octroyés à l'ED par l'université sont suffisants. La direction a commencé à appliquer les mesures décidées respectivement par le collège doctoral et le conseil scientifique sur deux points importants : la durée des thèses et le taux d'encadrement (limitation à 10 le nombre de doctorants par directeur de thèse). L'application récente de ces mesures va permettre progressivement d'épurer le passif.



- Bilan quantitatif

374 doctorants étaient inscrits en 2007-2008 dont 41 en 1^{ère} année. Nous ne disposons pas des données similaires pour les années antérieures du quadriennal. On sait simplement qu'une cinquantaine de nouveaux docteurs s'inscrivent chaque année, sauf en 2007 où ce nombre était plus élevé (88). Sur les 374 doctorants inscrits en 2008, 13 % ont obtenu une équivalence de master.

47 thèses ont été soutenues en 2005, 51 en 2006, 69 en 2007. 57 % des thèses sont soutenues après une durée de 6 ans ou plus, mais étant donné les normes maintenant appliquées, on devrait très vite aboutir à des soutenances dans des délais plus raisonnables. Très peu d'abandons (3 %), ce qui est remarquable.

77 HDR dont 21 PEDR. On ne connaît malheureusement pas le nombre total d'enseignants-chercheurs relevant de l'ED. Sur les 77 HDR, 26 % sont non encadrants. Si 10 % des HDR encadrant des thèses, encadrent encore chacun plus de 11 thèses, ce taux est en diminution depuis l'application de la décision du CS de limiter à 10 le nombre de doctorants/HDR.

- Encadrement et suivi

Depuis la rentrée 2007-2008, il faut noter l'application d'une charte des thèses élaborée par le collège doctoral et validée par les instances de l'établissement. Application également, à partir de 2008-2009, de la charte européenne du chercheur. Le suivi des thèses est essentiellement assuré au sein des équipes d'accueil. Une procédure est mise en place par l'ED seulement à partir d'une demande d'inscription en 4^{ème} année pour limiter la durée des thèses.

La communication est assurée par une brochure largement distribuée et par un site Web. Cette communication doit être améliorée par la création d'une liste des adresses électroniques des doctorants (initiative des doctorants) et par la constitution d'annuaires à la fois des doctorants et des docteurs.

- Financement des thèses

Sur 374 doctorants inscrits, 45 % des thèses sont non financées. 2,94 % sont enseignants du secondaire et du primaire ; 41 % sont salariés du secteur public.

22 allocations MESR (6 par an plus éventuellement 1), 2 conventions CIFRE, 8 financements MAE, 1 allocation par organisme public.

Si les sujets des allocations MESR et les noms des directeurs de thèse sont affichés sur le site de l'ED et de l'université, la sélection des candidats à l'allocation est à revoir afin d'être soumise à un jury unique.

- Formation

Les formations ne concernent pour l'instant que les doctorants de 1^{ère} année. Elles seront étendues progressivement aux doctorants de 2^{ème} et de 3^{ème} années. Elles sont financées par l'ED et concernent aussi bien des formations de culture générale transdisciplinaire (11 modules de 12 heures) que des modules méthodologiques, eux aussi transdisciplinaires (3 modules de 12 h). Chaque doctorant doit attester du suivi de 4 modules pour être autorisé à s'inscrire en 2^{ème} année. Il n'y a pas de mutualisation des formations avec d'autres ED. Près de 40 % du budget de l'ED est consacré à la formation. L'ED prend en charge une grande partie des frais des doctorants participant aux doctoriales, mais aucune aide n'est accordée pour participation à des congrès.

- Ouverture nationale et internationale

Seulement 21 % des doctorants ont obtenu leur master dans une autre université française que Paris Descartes. Sur les 22 allocations, seulement 23 % ont été attribuées à des doctorants ayant obtenu leur master dans une autre université française que Paris Descartes. Le concours de recrutement des allocataires est donc encore trop peu ouvert aux niveaux national et international.



Si l'on ne connaît pas le pourcentage de doctorants étrangers, on constate que 5,5 % des doctorants seulement ont obtenu un master à l'étranger.

Il y a 40 cotutelles.

Projet

Le projet vise à :

- Mettre en place une politique plus exigeante de sélection à l'entrée du doctorat.
- Mieux contrôler le suivi des thèses afin de respecter la durée maximum autorisée (3 ans + 1an) en mettant en place un comité de suivi des thèses, en rendant obligatoire des rapports d'activité annuels et en menant une analyse des causes des dépassements.
- Etre vigileant sur le respect de la règle des 10 doctorants/encadrant.
- Renforcer la formation des doctorants afin de favoriser leur insertion dans la communauté scientifique (création d'un forum sur le site de l'ED, amélioration de la communication à l'égard des doctorants, création d'annuaires des doctorants et des docteurs, mise en place d'une journée de rentrée de l'ED).
- Mieux connaître et favoriser l'insertion professionnelle des docteurs.
- Favoriser les relations entre laboratoires (organisations de journées d'études sur des thèmes transversaux aux différents laboratoires de l'ED, séminaires inter-laboratoires...).

Conclusion

● Points forts :

- La qualité des équipes d'accueil.
- La volonté d'afficher une pluridisciplinarité.
- L'amorçage d'une diminution de la durée des thèses et du nombre de doctorants par encadrant.
- Un très faible taux d'abandon des doctorants.

● Points faibles :

- La mise en conformité du conseil avec le décret de 2006 doit être poursuivie.
- Le mode de recrutement des allocataires qui font actuellement l'objet de jurys différents extérieurs au conseil de l'ED, doit être revu.
- L'absence de procédure de recrutement pour les allocations fléchées et les bourses régionales pose problème.
- L'insuffisance de l'ouverture au national et à l'international est regrettable.
- La communication à l'égard des doctorants doit être améliorée.



- Commentaire et recommandations :

L'ED est adossée à des laboratoires de recherche reconnus et affiche une politique scientifique clairement pluridisciplinaire. Elle doit poursuivre sa volonté de se mettre en conformité avec le décret d'août 2006 en revoyant notamment la composition de son conseil et celle de son bureau. Elle doit poursuivre sa politique en matière de réduction de la durée des thèses et du nombre de doctorants par HDR de manière à se rapprocher des recommandations officielles. L'ED doit aussi améliorer sa politique de sélection des doctorants et de leur formation en envisageant des mutualisations. Elle doit mettre au point une politique de suivi des doctorants et des docteurs et développer une politique d'ouverture au niveau national et international.

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : A
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : C
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : B
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : C

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : B

Observations de l'établissement)



Le Président
Axel KAHN

Paris, le 18 juin 2009

BV/CB n° 237

AERES
Monsieur Alain MENAND
Directeur de la section des formations et des diplômes
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Objet : Evaluation Ecole Doctorale «Cultures, Individus, Sociétés» n° 180

Monsieur le Directeur,

L'Université Paris Descartes prend note des critiques et recommandations faites par le comité de visite et mettra tout en œuvre, avec l'aide du collège des écoles doctorales pour y remédier au cours du contrat quadriennal à venir. La plupart de ces recommandations figurent dans le projet qui est porté par le nouveau directeur de l'Ecole Doctorale. Ce sera une priorité pour l'Université dans le cadre du contrat quadriennal à venir.

L'Université Paris Descartes a conscience des progrès à faire dans le domaine du suivi des docteurs afin d'avoir une meilleure évaluation de leur insertion. Un effort particulier doit également être fait dans le domaine de la formation professionnelle. Ce sera une priorité pour l'Université dans le cadre du contrat quadriennal à venir.

Le Président de l'Université



Axel Kahn

Réponse au rapport d'évaluation de l'AERES

Le comité de visite de l'AERES a parfaitement dégagé les points forts et les faiblesses de l'ED 180. S'agissant de ces dernières, les remarques notamment énoncées sur :

- 1-la composition du conseil de l'ED (à rectifier à la marge),**
- 2-l'ouverture au national et à l'international,**
- 3-la communication à l'égard des doctorants**
- 4-l'encadrement des thèses par HDR,**
- 5-la durée des thèses,**
- 6-le jury de recrutement des contrats doctoraux,**

seront toutes prises en considération, et les mesures prescrites mises en œuvre avec le plus grand soin. Elles le sont d'ores et déjà s'agissant des points 4 et 5. Le mode de recrutement (point 6) des six contrats doctoraux (anciennement allocations de recherche) attribués à l'ED 180 est désormais, et depuis le 10 juin, conforme aux dispositions de l'arrêté du 7 août 2006 (voir le site Web de l'ED 180).

Au total, on sait gré aux auteurs du rapport d'évaluation d'avoir formulé ces recommandations. Elles ne peuvent que contribuer à l'amélioration du fonctionnement de l'ED 180 ainsi qu'à la bonne marche des études doctorales.

**Pr Bernard Valade (pour la partie bilan)
Pr Olivier Martin (pour la partie projet)**

Paris, le 17 juin 2009

